

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 avril 2018 à 20 heures.**

Date de la convocation : **03 avril 2018**

Date d'affichage : **03 avril 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET,
Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Christelle GLASSON,
Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON et Jean-François POUPON

Absentes excusées : Laurence BAVOUX, Laurence BORNEAT et Françoise CASTEL

Absent: Gaëtan PERRON

Pouvoir : Françoise CASTEL donne pouvoir à Jean-François POUPON
Laurence BORNEAT donne pouvoir à Christophe TEILLARD
Laurence BAVOUX donne pouvoir à Antoine GROS

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 MARS 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**POINT SUR LA FACTURATION ADAPA
AU TITRE DU DISPOSITIF HAISSOR
RÈGLEMENT FONCTIONNEMENT HAISSOR**

Bruno BUIRON, Maire adjoint rappelle le règlement de fonctionnement du dispositif HAISSOR signé en 2015 (délibération du 29 juillet 2015).

Ce règlement précise entre autres la participation financière des futurs locataires (par appartement occupé) liée à l'accompagnement réalisé par l'ADAPA :

Après information, sur les 5 appartements, un locataire (un appartement) ne participe pas au temps collectif prévu dans le cadre du dispositif HAISSOR et ne règle pas l'animation afférente.

Le maire adjoint informe, en accord avec les locataires et l'ADAPA de la réduction du temps d'animation à 10 h par mois à compter du 1^{er} janvier 2018 et rappelle la facturation faite depuis le début du dispositif HAISSOR à savoir :

- pour les années 2015 et 2016 : 16 heures par mois dont 4 heures (25%) prises en charge par la commune,
- pour l'année 2017 : 12 heures par mois dont 3 heures (25%) prises en charge par la commune,
- proposition pour l'année 2018 : 10 heures par mois dont 2h30 (25%) prises en charge par la commune,

Le Maire indique que pour l'année 2017, le montant à charge pour la commune est de 3 634.97 € comprenant les frais d'électricité, eau, produits d'entretien et l'animation de l'ADAPA.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du temps collectif à 10 heures par mois et à charge à la commune à 2h30 à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints, en fonction des évolutions du projet HAISSOR sur la commune de Bény, à modifier le présent règlement pour le bon fonctionnement des temps collectifs et le bien être des locataires.

AUTORISE le Maire à signer le règlement de fonctionnement et à transmettre ce règlement à l'ADAPA et aux locataires actuels et futurs.

DEVIS POUR LE CLOCHER

Sinistre grêle du 29/07/2017 :

Bruno BUIRON, adjoint responsable des bâtiments :

- indique avoir reçu 5 entreprises,
- informe qu'un devis approximatif avait été transmis à l'assurance sur la base d'un montant HT de 9000€,
- précise qu'après conseil de diverses entreprises, les travaux sont plus élevés mais l'assurance ne remboursera que sur la base de 9000€ HT,
- indique que la commission bâtiments a retenu l'entreprise ATTILA pour un montant HT de 11 071.70 € soit un reste à charge pour la commune de 2071.70 € HT. Ce devis est plus précis et plus proche de la réalité.

Après discussion, le conseil municipal valide le devis de ATTILA pour un montant de 11 071.70€ HT soit 13 286.04€ TTC.

Devis Pour pics anti pigeons :

Présentation du devis d'ATTILA pour la mise en place de pics anti pigeons sur la façade de l'Eglise pour un montant TTC de 700.80€.

Après discussion, le conseil municipal valide le devis d'ATTILA et décide d'inscrire cette dépense au budget primitif.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX DEVIS POUR LES MAINS COURANTES

Bruno BUIRON, adjoint responsable des bâtiments :

- indique avoir reçu plusieurs entreprises pour la fourniture de deux mains courantes pour les escaliers menant à la salle tilleul et à la médiathèque et un garde de corps derrière la salle Garavand pour les escaliers desservant le parking,
- indique que la commission bâtiment a retenu l'entreprise C2M

Après discussion, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise C2M :

- pour la pose de deux mains courantes pour l'entrée du parking menant à la salle tilleul et à la médiathèque pour un montant HT de 1200€,
- de ne pas refaire à l'identique le garde-corps derrière la salle polyvalente mais d'en faire un similaire ou "plus simple".

Les membres souhaiteraient avoir une ou deux propositions supplémentaires de croquis afin de mettre un garde-corps "plus simple" avec des barres horizontales parallèles par exemple au lieu de mettre une croix.

- Précise que le montant de la pose des trois rambardes s'élèverait à 300€ HT.

AMORTISSEMENT TRAVAUX CURAGE DE LA LAGUNE

Le Maire :

- rappelle que les travaux du curage de la lagune réalisés en 2017 se sont élevés pour un montant TTC de 19 471.88€, avec des recettes obtenues de l'agence de l'eau d'un montant de 3 204€ et du département d'un montant de 1 282€,
- informe que la trésorerie préconise un amortissement entre 10 et 20 ans,
- indique que les travaux de curage sont à réaliser tous les 15 ans et propose de fixer la même durée d'amortissement.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE la durée d'amortissement pour les travaux et subventions du curage de la lagune à 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2018

VOTE DES TROIS TAXES

Maurice MARECHAL, adjoint des finances :

- Présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, et le détail des allocations compensatrices pour l'année 2018.
- Présente le montant de l'attribution de compensation provisoire de 2018 de 118 323.40 € diminué de la contribution versée par chaque commune aux syndicats de rivière.

Le montant de la compensation comprend :

- ✓ CFE,
 - ✓ CVAE,
 - ✓ IFER,
 - ✓ Taxe additionnelle foncier non bâti,
 - ✓ Montant de l'ex part départementale de la taxe d'habitation,
 - ✓ Compensation part salariale taxes professionnelles.
 - ✓ diminué de GEMAPI (syndicat de rivières Sevron Solnan)
- Rappelle que la commune avait fait le choix de fiscaliser les contributions versées au syndicat Sevron Solnan, et que le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 21 mars 2018 la possibilité de les réintégrer dans ses taux 2018. Il donne lecture de deux propositions établies par la trésorerie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, du 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré :

FIXE à l'unanimité les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 11,19 % à 12.10 %
- Taxe foncière bâti : 11,62 % à 12.57 %
- Taxe foncière non bâti : 38,22 % à 41.34 %

PRECISE que le produit attendu sera de 184 619 € incluant la part du syndicat d'aménagement Sevron Solnan d'un montant de 13 930.33 €. Il insiste sur le fait qu'il n'y aura aucun impact sur la valeur globale payée par le contribuable, puisqu'il s'agit d'un simple transfert de colonne sur la feuille d'impôts.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR M14

Le Maire :

- **PRESENTE** le budget primitif 2018 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **INDIQUE** que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et également en section d'investissement à l'opération.

ADOpte le budget primitif 2018 (inclus avec les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 742 699 €
- dépenses et recettes d'investissement à : 529 535 €

PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 : INVESTISSEMENT

Matériel : Robot pour la cantine scolaire, tenues et matériel pompiers, décoration de Noël, désherbeur thermique, taille haie.

Traversée du village : continuité du marché ainsi que l'acquisition d'un panneau lumineux, des espaces verts, et l'équipement de la bascule

Site internet : mise à jour de la version logicielle actuelle.

Aménagement du stade : dossier en cours

Travaux dans les différents bâtiments : pics anti-pigeons pour l'église, signalisation pour l'école, isolation thermique du secrétariat, luminaires pour le local pompiers

Cimetière : colonne

Accessibilités : Toilettes publiques, rambardes sur les 2 parkings de la mairie et le marquage au sol

Licence restaurant : accord de principe pour l'achat de la licence IV du restaurant MOISSONIER.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA M49

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre,

ADOPTE le budget primitif 2018 qui s'équilibre ainsi :

- ✓ dépenses et recettes de fonctionnement à : 40 275 €,
- ✓ dépenses et recettes d'investissement à : 47 636 €.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon les critères définis lors du conseil municipal du 21 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit du comité de fleurissement, et de l'ADAPA,
- une subvention de 228 € pour le sou des écoles,
- une subvention exceptionnelle de 1500€ au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice lors de la vogue,
- une subvention exceptionnelle de 150 € au comité de fleurissement pour financer un chauffe-eau (1 abstention).

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR OU AUTRES ORGANISMES

Bruno BUIRON, Maire adjoint :

- indique qu'une étude thermique a été réalisée par ALEC01 pour le bâtiment Garavand,
- donne lecture des différents devis reçus à ce jour pour l'isolation du secrétariat sachant qu'ALEC01 a validé ces devis,
- indique qu'une demande de subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pourrait être allouée pour le projet d'isolation du secrétariat.
- indique que d'autres devis vont être sollicités en attendant la réponse de l'Etat et que la commission bâtiments examinera d'autres solutions pour sélectionner la plus pertinente,
- précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 et seront réalisées en fonds propres,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) et autres organismes sur la base des devis présentés pour 7 366.38€ HT,

INDIQUE que le montant prévisionnel des opérations sera inscrit au budget primitif 2018 (en fonds propres) pour un montant 8839.66€ TTC.

DECIDE de ne pas se prononcer à cette séance pour les devis reçus et souhaite avoir plus de devis et l'accord de subvention avant d'engager une quelconque décision.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2017

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

OPERATION GENTILE

Le Maire :

- indique qu'aujourd'hui il ne reste plus que deux départements en France dont les habitants n'ont pas de nom. Le Conseil Départemental propose le choix parmi trois propositions.

Une urne est mise à la disposition du public pour les personnes désirant choisir le nom des habitants de l'Ain. Il est également possible de le faire sur le site internet www.ain.fr, ou via Facebook et Twitter, ou par SMS au 06/44/60/73/90 ou en retournant le bulletin par courrier au Département. L'échéance est au 10 avril pour voter.

- Donne lecture du mail du conseil départemental en date du 27 mars sollicitant tous les conseils municipaux, d'ici le 30 avril de se prononcer sur les trois propositions,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et vote, le Conseil Municipal :

- 8 voix pour Aindinois – Aindinoise
- 0 voix pour Initiaïn – Initiaïne
- 0 voix pour Ainain – Ainiaine
- 6 voix s'abstiennent.

SAISONNIER

Le Maire donne lecture de trois candidatures.

Après discussion le conseil municipal retient la candidature de Mathilde DONGUY.

La durée du poste sera de 22h30 min (lundi au vendredi de 7h30 à 12h00) pour une durée de 4 semaines (du 9 juillet au 03 août inclus).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : Deux familles de Villemotier ont sollicité leur inscription en septembre à l'école de Bény. Après réunion entre adjoints et la commission scolaire, l'accord pour l'inscription des deux familles a été validé (soit trois enfants).

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Pour la prochaine période, avril à juillet, l'employée MéliSSa MARGUIN ne fera plus partie des intervenants des TAP, elle se consacrera au travail de voirie.

Carnaval : Une bonne prestation réalisée par les intervenants musicaux de CA3B et les enfants de l'école le 06 avril en collaboration avec l'équipe enseignante. Un grand succès pour ce spectacle. Les intervenants ont su capter l'attention de tous les enfants et des parents pendant plus d'une heure trente. L'équipe du sou des écoles a ensuite pris le relais pour proposer gâteaux et boissons aux familles.

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 14 mai à 20h00
- Mercredi 13 juin à 20h00,
- Lundi 16 juillet à 20h00.

Cérémonie du 08 mai : Rappel L'harmonie de Marboz sera présente.

Parcours sportif cantonal des sapeurs-pompiers : Il se déroulera à Beaupont le 14 avril. Les épreuves se dérouleront :

- de 15 h 00 à 16 h 30 : pour la section des jeunes pompiers
- de 14h00 à 15h00 et de 16h30 à 17h30 : pour les sapeurs-pompiers.

La remise des récompenses aura lieu à 18h30 à la caserne des pompiers.

Dimanche 22 avril Printemps des arts : Concert à 17h00 au plan d'eau de Chevignat (Courmangoux) organisé par CA3B (Communauté d'agglomération grand bassin de Bourg en Bresse) précédé par un rallye photos, trois randonnées : une VTT et deux pédestres.

Déchets canins : Il est constaté beaucoup de déjections canines sur le terrain de Dorthan. Une prise de conscience des propriétaires sera nécessaire pour le bien-être de tous.

Civisme : Plusieurs actes d'incivilité sont à déplorer sur la commune. Le tableau d'affichage près de l'église a été arraché, ainsi que des rubalises de protection des espaces verts. Des descentes de chéneaux ont été écrasées autour de la salle Garavand. Il est demandé aux parents de sensibiliser davantage leurs enfants, afin d'éviter ce genre d'actes. Une vigilance doit être accrue quant à ces désagréments.